

Union
syndicale

Solidaires



Dans le privé et le public, un syndicalisme
de lutte pour la transformation sociale

Dossier de presse

NOUS CONNAÎTRE



Dans le privé et le public, un syndicalisme
de lutte pour la transformation sociale

Dossier de presse

NOUS CONNAÎTRE

Sommaire

Qui sommes-nous ?	5
Solidaires comment ça marche	7
Représentativité et résultats électoraux	9
Solidaires en 11 dates	13
A l'international	18
Nos commissions nationales	19
Nos principales publications	24



Qui sommes-nous ?

L'Union syndicale Solidaires existe depuis 2003, mais elle a des racines bien plus anciennes dans le syndicalisme. Cette union interprofessionnelle rassemble des organisations syndicales aux histoires assez différentes, à l'image de leurs équipes militantes comme de leurs adhérent-es. Mais les projets et les aspirations rassemblent et convergent autour de valeurs, démarches et pratiques qui construisent une identité commune selon des règles de fonctionnement originales.

Lors de notre Congrès de 2008, nous avons intégré dans le préambule de nos statuts le fait que « le syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les hommes et les femmes ». A ce titre, la mixité dans l'animation et le partage des responsabilités est devenu un objectif au sein même de notre Union syndicale.

Solidaires fédère des syndicats et des fédérations de la fonction publique, des entreprises publiques et du secteur privé. Au 1er septembre 2015, elle regroupait cinquante-cinq organisations syndicales professionnelles nationales et structurait des unions locales dans la quasi-totalité des départements.

Son mode de fonctionnement repose sur une volonté partagée de créer une force d'entraide permettant à chaque organisation d'exister avec plus de puissance d'action et d'expression dans le champ syndical global. Il est également marqué par la volonté de mutualiser les moyens, les savoir-faire des uns et des autres, les compétences acquises dans certains domaines, pour en faire profiter l'ensemble de notre Union syndicale. Le souci de préserver l'autonomie des organisations, de ne pas les déposséder de leurs positions, d'éviter les dérives bureaucratiques et la mise en place de superstructures de plus en plus éloignées des réalités des adhérent-e-s, nous a conduit à essayer d'inventer une autre manière de fonctionner.

Notre Union syndicale défend les travailleurs et les travailleuses en France, quelle que soit leur origine et leur culture, et travaille avec les organisations de jeunes, de chômeurs et chômeuses, de paysans, d'habitants... Elle entretient des relations fraternelles avec de nombreuses organisations syndicales et d'associations à l'étranger pour faire vivre la solidarité internationale.

Au 1^{er} septembre 2015
Solidaires c'est :

+ de
100 000
adhérent-es

55
organisations
professionnelles

99
Solidaires
locaux

Solidaires comment ça marche ?

Une organisation et un mode de fonctionnement originaux

La constitution de Solidaires obéit au principe de liberté et de pleine autonomie des organisations qui la composent. Les organisations adhérentes conservent pleinement leur indépendance et leur personnalité juridique, le droit d'ester en justice, de négocier et signer tous protocoles électoraux professionnels, accords collectifs d'entreprise, conventions collectives dans leurs secteurs d'activités tels que définis par leurs statuts.

Toute adhésion est précédée d'une phase « d'observation/association » pendant laquelle l'organisation syndicale postulante est invitée à participer aux réunions du Comité national et du Conseil national, ainsi qu'aux travaux des Commissions nationales, afin de s'assurer d'un partage de valeurs mutuelles. L'adhésion définitive est décidée à l'issue de cette période de vérification réciproque.

La concurrence durable de deux syndicats au sein de Solidaires agissant dans le même secteur professionnel serait contradictoire avec la démarche de notre Union syndicale et apparaîtrait incohérente pour les salariés du secteur. Pour cette raison, il ne saurait y avoir (sauf cas exceptionnel, limité dans le temps, notamment en cas de réorganisation de secteur) coexistence de deux syndicats d'un même secteur professionnel au sein de Solidaires.

Tous les trimestres, un Comité national définit les positions et les campagnes interprofessionnelles menées par l'Union syndicale Solidaires. Chaque syndicat ou fédération membre, quel que soit le nombre de ses adhérents, ne compte que pour une voix et dispose d'un droit de veto motivé. Chaque syndicat est responsable de sa délégation. Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-e-s. Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Comité national. Chaque Comité départemental ou régional (représenté par un-e délégué-e) compte pour une voix consultative.

Toute décision se prend au consensus. A défaut de consensus, si aucun syndicat ou fédération n'utilise son droit de veto, la majorité des 2/3 des structures membres

présentes est suffisante.

L'Union syndicale Solidaires est animée par un Bureau national dont les membres sont désignés par les organisations syndicales adhérentes. Le Bureau national est l'organe directeur de l'Union syndicale Solidaires. Il se réunit au moins une fois par mois (hors mois de réunion d'un Comité national). Chaque syndicat ou fédération membre, quel que soit le nombre de ses adhérents, ne compte que pour une voix et dispose d'un droit de veto motivé. Chaque syndicat est responsable de sa délégation. Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-es. Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Bureau national. Toute décision se prend au consensus. A défaut de consensus, si aucun syndicat n'utilise son droit de veto, la majorité des 2/3 des syndicats membres présents est suffisante.

Un Secrétariat national met en application les orientations et décisions définies par le Comité national et le Bureau national. Ce Secrétariat national est élu par le Bureau national. Il est composé de sept membres minimum (un-e délégué-e général-e, des délégué-es adjoint-es, un-e trésorier-e et un-e trésorier-e-adjoint-e proposés par les organisations nationales. Il fonctionne sur un mode collégial. Ce Secrétariat national est renouvelé après chaque Congrès et la même organisation ne peut y détenir plus de deux postes.

Des commissions nationales spécialisées, ouvertes aux fédérations et syndicats nationaux et aux Solidaires locaux, sont chargées de travailler sur un certain nombre de domaines spécifiques : services publics, formation professionnelle, retraités, formation syndicale, protection sociale, emploi, femmes, international...

Le fonctionnement des différents Solidaires existants au niveau local (région, département ou ville) est fondé sur les mêmes principes que ceux décrits au niveau national - de même s'agissant de l'Union des organisations de fonctionnaires et assimilés - Solidaires» qui regroupe les différentes organisations syndicales membres ayant dans leur champ de syndicalisation des personnels fonctionnaires et assimilés.

Représentativité et résultats électoraux

Élections Fonction publique de décembre 2014

Avec près de 7 % des voix exprimées (6,85 %), l'Union syndicale Solidaires Fonction Publique poursuit sa route, plus déterminée que jamais.

Près de 180 000 agents de la fonction publique, soit près de 10 000 voix supplémentaires par rapport au dernier rendez-vous électoral de 2011, ont choisi de faire confiance à Solidaires pour porter sans faiblir, leurs revendications en matière d'emplois, de pouvoir d'achat et de conditions de travail.

Notre organisation reste la 6ème force syndicale dans la fonction publique. Elle se renforce à l'État et à la Territoriale et se maintient à l'Hospitalière. Nous disposons donc de deux sièges au Conseil commun de la fonction publique. Solidaires FP se félicite de cette dynamique qui valide un syndicalisme de lutte et de proximité.

Élections TPE, très petites entreprises de décembre 2012

L'analyse des résultats des élections dans les entreprises de moins de onze salarié-es appelle les commentaires suivants de l'Union syndicale Solidaires :

- Le taux de participation (10,38 %) n'est malheureusement pas une surprise.
- La première raison est l'absence de présence syndicale dans l'immense majorité de ces entreprises. Ceci renvoie aux insuffisances des organisations syndicales, certes, mais surtout à l'absence de droits, à la répression antisyndicale très forte dans ces secteurs. Les choses doivent changer dans ce domaine, pour que la participation à un scrutin de ce type progresse et pour que ces salarié-es disposent dans leurs entreprises de moyens de se défendre.
- Ce vote ne donnait strictement aucun droit supplémentaire aux salarié-es des T.P.E. C'est un problème essentiel : l'Union syndicale Solidaires avait demandé que ce scrutin permette aux salarié-es des entreprises de moins de onze salarié-es d'avoir

- des délégué-es et les mêmes droits que les autres salarié-es. Nous maintenons cette revendication !
- Quand les salarié-es votent pour choisir leurs délégué-es, leurs porte-paroles, celles et ceux qui les représentent et doivent rendre compte de leur mandat, ils et elles participent à la vie syndicale. Le choix d'un scrutin sur sigle ne s'inscrit pas dans cette logique.
 - De nombreux problèmes pratiques ont été dénoncés tout au long du processus électoral : non inscription de beaucoup de salarié-es, difficultés techniques pour le vote par Internet, critères d'électorat très discutables, réception tardive du matériel de vote...
 - L'Union syndicale Solidaires recueille un pourcentage de voix plus important qu'aux élections prud'homales. La comparaison est aléatoire car le corps électoral n'est pas le même, mais Solidaires et UNSA progressent. CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC régressent.
 - L'Union syndicale Solidaires appelle l'ensemble du mouvement syndical à intervenir unitairement pour imposer au patronat des droits nouveaux pour les salarié-es des entreprises de moins de 11 salarié-es.
 - Dans ces entreprises aussi, les travailleurs et les travailleuses doivent avoir le droit de choisir des délégué-es !

Des représentant-es Solidaires...

Des représentant-es de l'Union syndicale Solidaires siègent dans différentes instances grâce à la représentativité acquise aujourd'hui.

Au conseil commun et au conseil supérieur de la Fonction publique

Résultat des élections Fonction publique, Solidaires a des représentants au conseil supérieur de la fonction publique d'Etat et au conseil commun.

Dans une quinzaine de branches professionnelle du secteur privé

Solidaires est présente entre autres dans la branche associative du sanitaire et social, la branche professionnelle du secteur sanitaire, médico-social et social, le caoutchouc, la distribution directe... Cette représentativité nous permet de participer aux négociations entre autres aux négociations salariales de branches.

Au Conseil économique social et environnemental

Ce conseil est une assemblée consultative qui intervient sur demande du gouvernement ou qui s'autosaisit de certains sujets. Solidaires y est présent (2 sièges) au niveau national et dans les assemblées régionales correspondantes : les CESER.

Chiffres

Ci-dessous, le tableau rassemblant la totalité des résultats utilisés pour le calcul de la représentativité syndicale au niveau national.

	Fonction publique 2014 (1)			Interprofessionnel hors FP 2013				Total		Hors Divers	Rappel 2012
			hors divers	Dont TPE 2012 (2)		TPE+DP-CE-DUP 2013 (3)					
CGT	604 624	23,08%	25,00%	136 033	29,54%	1 355 927	26,77%	1 960 551	25,58%	27,04%	27,50%
CFDT	504 804	19,27%	20,87%	88 699	19,26%	1 317 111	26,00%	1 821 915	23,77%	25,13%	24,95%
FO	486 857	18,58%	20,13%	70 231	15,25%	807 434	15,94%	1 294 291	16,89%	17,85%	17,65%
CFTC	87 195	3,32%	3,60%	30 074	6,53%	470 824	9,30%	558 019	7,28%	7,69%	8,00%
CGC	76 147	2,90%	3,14%	10 697	2,32%	477 459	9,43%	553 606	7,22%	7,63%	7,77%
UNSA	271 865	10,37%	11,24%	33 864	7,35%	215 696	4,26%	487 562	6,36%	6,72%	6,19%
Solidaires	179 378	6,84%	7,41%	21 885	4,75%	175 557	3,47%	354 935	4,63%	4,89%	4,83%
FSU	207 085	7,90%	8,56%			11 055	0,22%	218 085	2,84%	3,00%	3,07%
Autres	201 405	7,68%				212 458	4,20%	413 863*	5,40%		
	2 619 360			391 483		5 043 521		7 248 964	99,97%		

*Dont Confédération Autonome du Travail (20166 SVE; 0,27%) et CNT(12 345 SVE; 0,17%)
(1) Résultats du scutin du 4 décembre 2014
(2)Résultats du scrutin Très petites entreprises réalisé en décembre 2012
(3) Résultats issus de l'ensemble des élections CE, ou à défaut DP, ou DUP de la période 2008-2012

Pour savoir ce que Solidaires pense des règles de représentativité, c'est ici : <http://www.solidaires.org/Ce-que-pense-Solidaires-des-regles-de-representativite>



Solidaires en 11 dates

1981

Le syndicalisme face à l'arrivée de la gauche au pouvoir...

Initiative d'un syndicat « autonome » (la FGSOA – Fédération Générale des Salariés des Organismes Agricoles et de l'Agro-alimentaire – qui syndique à la MSA, au Crédit agricole et dans les industries de l'agro-alimentaire, syndicat né de la scission CGT/CGT-FO de 1948) qui pense que pour conforter des mesures progressistes avec un gouvernement de gauche, il faut « faire comme en 36 », c'est-à-dire occuper les usines, être en grève, pour obliger le patronat et le gouvernement à se mettre d'accord sur des avancées sociales. Ce syndicat estime que pour développer une lutte syndicale, il faut l'unité syndicale. Il prend donc l'initiative de contacter la CGT qui lui répond que l'unité syndicale peut se réaliser en adhérant à la CGT. Les responsables de la CFDT répondent que l'unité peut se faire en adhérant à la CFDT. Aucun ne développe l'idée de pressions sociales et syndicales vers le nouveau gouvernement élu. Les responsables de la FGSOA prennent alors l'initiative de contacter d'autres syndicats autonomes et non confédérés. Le 10 décembre 1981, les délégations de dix organisations syndicales « autonomes » se retrouvent dans une même salle pour la première fois.

1989

Contacts du Groupe des Dix (G10) avec SUD-PTT

Le Groupe des Dix (G10) contacte SUD-PTT qui vient de se créer suite à l'exclusion de militant-es de la CFDT Poste et télécommunications. La « greffe » avec SUD-PTT va prendre, marquant ainsi que des syndicats de « culture CGT » peuvent s'associer avec des syndicats de « culture CFDT ». Un autre syndicat, le CRC, qui deviendra SUD santé-sociaux se développe dans les mêmes conditions que SUD-PTT. En 1989, une très longue grève a lieu aux Finances qui va notamment confirmer l'indépendance syndicale du principal syndicat du G10 (le SNUI) par rapport au PS. Ces éléments vont faciliter l'arrivée de SUD-PTT. La politique du Parti Socialiste et du gouvernement Mitterrand – Rocard a des conséquences dans le mouvement syndical et au sein du G10. Des organisations syndicales vont se satisfaire progressivement d'un syndicalisme

d'accompagnement. D'autres vont maintenir leur indépendance syndicale et demeurer fidèles à leurs revendications, quel que soit le gouvernement en place. Au G10, trois syndicats (la FGSOA, la FAT et la FMC) vont quitter le G10 en janvier 1993 et rejoindre le courant UID, qui vient de faire exploser la FEN, pour créer l'UNSA. Ceci va précipiter, en réponse, la rédaction de statuts propres au G10.

1994

Le syndicalisme et le mouvement social, unité indispensable



Plusieurs syndicats du Groupe des Dix (dont Sud PTT, le SNUI, CRC Santé Sociaux, etc.) ont participé, en 1993, avec des équipes militantes de la gauche CFDT et des camarades de la FSU, un peu de la CGT, et des associations, etc., à la création du mouvement Agir Ensemble Contre le Chômage (AC !). Au

printemps 1994, plusieurs Marches sillonnent l'ensemble de la France et convergent sur Paris clamant « Un emploi, c'est un droit ; un revenu, c'est un dû ». Ces mobilisations seront l'occasion de rapprochements entre équipes militantes de différentes organisations syndicales qui, pour la plupart, se retrouvaient déjà dans la rédaction de la Revue syndicale « Collectif ».

Décembre 1995

Un conflit social majeur...



En décembre 1995, un conflit social important se développe dans le pays, en opposition au « plan Juppé » de réforme de la Sécurité sociale, et notamment de réforme des retraites et de l'assurance maladie. La grève est particulièrement forte dans les services publics chargés des transports en commun (SNCF, RATP, etc.). Nicole

Notat et la direction de la CFDT soutiennent le gouvernement dans cette réforme. Ceci va provoquer de fortes tensions à l'intérieur de la CFDT, et aussi des divisions au sein de la « gauche CFDT » entre des équipes militantes qui pensent qu'il faut rester à la CFDT et qu'il est possible de « gagner » lors du prochain congrès confédéral, et des équipes militantes qui pensent que la bataille est désormais perdue à l'intérieur de la CFDT. Ces dernières quittent la CFDT et constituent de nouveaux syndicats ou de nouvelles fédérations qui vont souvent prendre l'appellation SUD et qui vont demander à rejoindre le Groupe des Dix.

1998

Congrès constitutif de l'Union syndicale Groupe des Dix



Les 14 et 15 janvier 1998 se tient le Congrès constitutif de l'Union syndicale Groupe des Dix à La Plaine Saint Denis. En novembre 1995 s'était tenue à Saint Ouen une Assemblée générale regroupant les représentants de 13 syndicats et fédérations pour tester des projets de Statuts et de Règlement intérieur en particulier le fonctionnement au consensus. Le premier congrès officiel de 1998 entérine donc ce fonctionnement.

Malgré les différences de culture entre « les SUD » et « les non SUD », l'ensemble des organisations s'engage dans des orientations communes claires. Ainsi, le Groupe des Dix et plusieurs organisations membres du G10 participent à la création d'ATTAC en 1998. L'Union syndicale Groupe des Dix fait partie du Collège des Fondateurs d'Attac qui est créé en 1998. Les 19 et 20 novembre 1998 se tient une Assemblée générale des G10 locaux où 110 militantes et militants représentent 28 G10 locaux montrant la volonté de construire des structures de base locales interprofessionnelles.

2001

Le G10 devient Solidaires

Le deuxième Congrès se tient les 21 et 22 novembre à la Maison des Syndicats de Créteil. Après des débats, l'adoption de l'identifiant « Solidaires » est acceptée par l'ensemble des organisations nationales. C'est la marque que la période de questionnement entre « les Sud et les non Sud » est désormais tournée : nous sommes tous « Solidaires ». Au cours de ce congrès, nous constatons que nous parvenons à élaborer ensemble des débuts d'alternatives dans de nombreux domaines, que nous formulons des

revendications concrètes partagées et que nous sommes souvent d'accord sur les stratégies syndicales à mener, tout ceci par notre fonctionnement au consensus.

2006

Représentatifs dans la fonction publique



Solidaires obtient la représentativité dans la fonction publique fin 2006 par une décision du Conseil d'Etat, ce qui va nous permettre de siéger au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat par un décret du 1er mars 2007. Les suites de cette première reconnaissance vont être nombreuses et importantes : pour la première fois, en 2007, Solidaires

sera partie prenante des négociations salariales. Cette représentativité nous donne plus de crédibilité auprès des salariés, et pas seulement dans les fonctions publiques. Elle nous facilite enfin les portes des intersyndicales « Fonctions publiques » puis « interprofessionnelles ». Ce sera aussi l'ouverture et l'accès à de nouveaux droits et moyens syndicaux. Solidaires Fonction Publique obtient un deuxième siège suite aux élections professionnelles de 2011, confirmé par les élections de 2014.

2008

Un syndicalisme revendicatif et internationaliste

Le 4ème Congrès de Solidaires se tient à Saint-Jean-de-Monts en juin 2008. Ce Congrès (le premier en province, et le premier organisé principalement par une équipe militante locale) est perçu par les participantes et les participants comme le premier « vrai » congrès de Solidaires. Le travail sur le dossier revendicatif y est largement développé. L'homogénéité de l'organisation « Solidaires » est ressentie par la plupart des participantes et des participants au Congrès. Des délégations invitées nombreuses interviennent en tribune (autres organisations françaises, européennes, internationales). La présence de délégations étrangères marque l'engagement international de Solidaires qui jouera un rôle déterminant dans la constitution d'un Réseau syndical international de solidarité et de luttes dont la première rencontre aura lieu en 2013.

2009

La place des Solidaires locaux

Un congrès extraordinaire en octobre 2009 acte la place politique donnée aux Solidaires locaux qui ont désormais le droit de vote en Congrès et en Comité national. L'homogénéité de Solidaires se constate aussi dans les avis partagés entre les organisations nationales (syndicats et fédérations) et les structures locales (Solidaires locaux). Dans de nombreux domaines, le développement de l'Union syndicale Solidaires se fait par les Solidaires locaux et par leur ancrage sur le terrain. Les Solidaires locaux sont aussi le lieu d'expérimentation et de mise en pratique de l'activité interprofessionnelle pour les militantes et les militants.

2012

Une manifestation Solidaires



En mars 2012, Solidaires organise sa première manifestation nationale sous ses propres et seules revendications et couleurs. 5 000 camarades manifestent à Paris, de la Bourse à Jaurès. Cette première manifestation « Tous ensemble, mais Tous seuls », apparaît comme un signe de majorité de l'organisation Solidaires. Plutôt que de regimber contre l'attentisme des autres organisations syndicales, l'Union syndicale Solidaires se démontre qu'elle peut prendre seule une initiative, et la réussir.

2013

Constitution du réseau syndical international de solidarité et de luttes

Fort de son engagement internationaliste, l'Union syndicale solidaires a joué un rôle très actif dans la construction du Réseau syndical international de solidarité et de luttes après la rencontre syndicale internationale en mars 2013 de St-Denis qui a rassemblé plus de 200 militant-e-s de plus de 60 organisations d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. Ce réseau mondial rassemble des organisations, courants, tendances ou réseaux syndicaux de tous les continents, avec des histoires, des cultures politiques différentes, mais avec des pratiques assez proches et qui partagent la double volonté d'organiser des luttes pour la défense des revendications immédiates des travailleurs-ses et pour transformer radicalement la société.

Solidaires à l'international



Le réseau européen des syndicats alternatifs et de base

Il regroupe de nombreux syndicats en Europe. Solidaires en est un membre très actif. Des rencontres sont organisées environ tous les six mois permettant de confronter les analyses, les pratiques, de décider d'actions communes.



Le réseau syndical international de solidarité et de lutte

Il regroupe plus de 40 syndicats ou fédérations : la CGT de l'Etat espagnol... Le site du réseau en anglais, espagnol, français et portugais : <http://laboursolidarityandstruggle.org/>

Commissions nationales

Commission Conditions de travail

La commission conditions de travail se réunit chaque mois sur une journée depuis octobre 2008. Elle travaille et produit différents outils notamment des fiches régulières sur des sujets d'actualité (par exemple pénibilités ou ICCHSCT) ou des outils pour mieux appréhender la santé et les conditions de travail. Un autre travail important de la commission est fait autour de l'enjeu fondamental de la formation syndicale et pour faire en sorte que le CHSCT soit pris comme un outil de combat syndical. Cela passe par l'élaboration de modules de formations, par exemple sur les pratiques d'enquêtes syndicales et sur l'organisation de journées thématiques de formations et d'échanges. La commission construit et développe un réseau avec des médecins du travail, des sociologues, des chercheurs, des experts, etc. afin de continuer à avancer dans la défense de la santé des travailleurs. La commission édite depuis octobre 2011 un bulletin mensuel « Et voilà », au départ de 4 pages et maintenant de 12 avec une parution de 11 numéros annuels. La commission poursuit aussi un projet de web documentaire sur la santé et les conditions de travail.

Commission Écologie

La commission existe depuis 2008. Elle aborde les questions liées à l'écologie dans l'approche syndicale de Solidaires de transformation sociale et écologique et participe à l'élaboration de la réflexion au sein de Solidaires. La commission produit des fiches d'analyse et revendicatives sur de nombreux sujets (loi de transition énergétique, nucléaire, économie verte,...), des communiqués de presse, des dossiers présentés en instances nationales... Elle travaille avec d'autres organisations et peut à l'occasion recevoir des délégations (par ex. soutien aux paysan-nés péruviens de Camajarca).

Commission Économie

La nécessité de travailler sur les questions économiques et sociales est primordiale afin de contribuer à nourrir la réflexion de nos équipes militantes, à enrichir notre corpus revendicatif et notre projet de transformation sociale. Les thématiques à

travailler articulent macroéconomie et microéconomie. La commission poursuit la réflexion sur les effets sur le salariat de la mondialisation capitaliste mais aussi sur les stratégies concrètes du patronat dans les entreprises et les effets des choix économiques gouvernementaux notamment sur les services publics. Ce travail suppose un suivi, une production de documents qui à la fois analysent et anticipent les évolutions économiques et sociales, qui décryptent les grands débats et les différentes lignes idéologiques, afin d'être utiles aux militant-es. Liste non exhaustive des thèmes permanents à traiter : Réorganisation géostratégique des multinationales ; Evolution de la division internationale du travail ; Liens capitalisme productif/capitalisme financier ; Evolution des processus productifs et des nouvelles technologies ; Articulation questions économiques et transition écologique ; Evolution du salariat sous tous ses aspects (contenu du travail, évolution sociologique, femmes, immigrés) ; Suivi des stratégies des multinationales et des filières.

Commission Femmes

La commission travaille sur tout ce qui touche à l'égalité entre les femmes et les hommes, aussi bien dans le travail que dans la société. Elle tente de donner aux équipes militantes des outils pour agir syndicalement contre ces inégalités (formations, bulletins, campagnes, guides...), tout en s'inscrivant dans les initiatives féministes liées à l'actualité sur cette thématique.

Commission Fonction publique

Depuis 2007, date de la prise en compte de notre représentativité au sein de la fonction publique, Solidaires a mis en place une commission qui réunit tous les syndicats appartenant à la fonction publique dans ses trois versants (Etat, Territorial et hospitalier). Cette commission se réunit chaque mois au siège de Solidaires. Elle fait le point sur l'actualité fonction publique, rend compte des travaux liés aux instances auxquelles Solidaires FP participe (Conseil Commun de la Fonction Publique, Conseils supérieurs, agenda social) Régulièrement la commission aborde aussi des thèmes spécifiques liés à la fonction publique (action sociale, FIPHFP, qualité de vie au travail, qualité du dialogue social...) Enfin elle est amenée à réfléchir aux dynamiques d'actions y compris dans le cadre des rencontres intersyndicales fonction publique.

Commission Formation syndicale

Cette commission a pour objet l'élaboration de la politique de formation interprofessionnelle qui associe la réflexion des organisations professionnelles et des Solidaires locaux. Elle coordonne : l'élaboration des formations interprofessionnelles pour éviter de disperser nos énergies et d'élaborer plusieurs fois les mêmes contenus dans différentes structures ; l'élaboration des stages en lien avec les commissions thématiques de Solidaires concernées.

Commission Genres & sexualités

«Jeune» commission qui tente d'aborder les problématiques liées aux questions LGBTI (Lesbiennes / Gais / Bi / Trans / Intersexes) afin d'assurer une prise en charge syndicale, qui reste à construire. Celle-ci publie un bulletin et a réalisé un kit «des droits à connaître, à respecter».

Commission Immigration

Cette commission travaille essentiellement sur la prise en charge syndicale des travailleurs/euses sans papiers. Elle organise une formation interprofessionnelle en matière de droit du séjour et droit du travail ainsi qu'une formation stéréotypes et inégalités. Elle échange également avec d'autres commissions (commission internationale, groupe de travail Ripostes syndicales face à l'extrême droite...). Elle entend élargir ses travaux sur d'autres thèmes et consolider un réseau dans les Solidaires locaux des militant-es engagé-es pour l'égalité des droits et la défense des étranger-es.

Commission Internationale

Le travail de la commission porte sur de nombreux points : le suivi des travaux du Réseau européen des syndicats alternatifs et de base, du Réseau syndical international de solidarité et de lutte ; les FSM ; les réseaux alternatifs (Blockuppy, Altersummit...) ; l'expression de notre solidarité syndicale partout dans le monde à chaque fois que les situations la rendent nécessaire : Palestine, Mexique, Tunisie... ; l'organisation de délégations destinées notamment à nouer de nouveaux contacts ou à renforcer ceux qui existent déjà ; etc. La commission publie un bulletin mensuel Solidaires international et une revue paraissant environ deux fois par an.

Commission Protection sociale

La commission travaille sur les projets de communication sur la protection sociale, les échéances de mobilisation et sur le fond, notamment en termes de propositions sur les aspects restant à ce jour en débat en notre sein.

Commission Syndicalisation/structuration/représentativité

Les travaux de la Commission Syndicalisation/structuration/représentativité se concentrent principalement sur quatre gros dossiers : le développement et la structuration au sein de notre Union syndicale ; les conséquences de la loi d'août 2008 sur la représentativité et les conséquences pour notre activité syndicale ; les questions liées aux arrêtés de représentativité et celles liées à ce que le gouvernement appelle la « démocratie sociale » ; la publication de matériel (fiches, brochures, etc.) sur le droit du travail ou la syndicalisation. Au-delà des réunions, la liste mail de la commission permet d'échanger les expériences concernant l'activité syndicale, notamment à propos des élections (négociations de protocoles, profession de foi, résultats, etc.) ou de développement.

Groupe de travail décentralisation

Ce groupe de travail a été mis en place suite à la décision politique du gouvernement de lancer l'acte trois de la décentralisation. Il s'agit pour ce Groupe de travail d'analyser les différentes lois pour donner aux équipes militantes des éléments de réflexions nécessaires pour décoder cette nouvelle architecture et pour se donner les moyens d'agir contre un processus qui apporte plus d'éléments régressifs que positifs pour la population. Une plaquette regroupant plusieurs fiches techniques a été réalisée.

Groupe de travail juridique de Solidaires

Le congrès de juin 2014 de notre Union syndicale a souhaité renforcer le réseau juridique de Solidaires, pour échanger sur les pratiques, former à la défense juridique, débattre avec les élue-s prud'homaux, les conseiller-es du salarié-e et les défenseur-es syndicaux-ales.

Groupe de travail Moyens des Solidaires locaux et lien avec les syndicats professionnels

Le congrès de juin 2014 de notre Union syndicale a décidé de la mise en place de ce groupe de travail ayant comme objectif de proposer des modalités de cotisation et de liens entre des syndicats professionnels aux solidaires locaux. Au-delà des questions de cotisations, il s'agit également de proposer des pistes concernant les moyens des Solidaires locaux (dégagements, locaux, documentation, matériel militant, etc.).

Groupe de travail « Ripostes syndicales face à l'extrême droite »

Depuis des années, des militant-es et des organisations de Solidaires travaillent, en interne ou de façon unitaire, sur les ripostes, notamment syndicales, face à l'extrême droite. Ce groupe de travail a été mis en place afin de mieux collectiviser ce travail, et s'appuyer sur les différentes expériences, locales et/ou professionnelles.

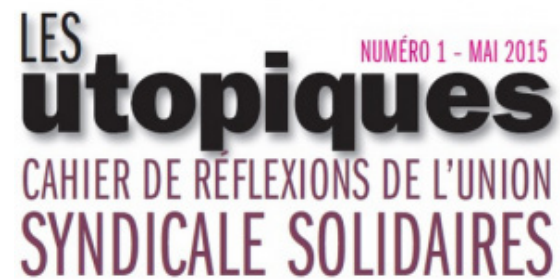
Groupe de travail Élections TPE 2016

Les élections dans les Très petites entreprises auront lieu fin 2016, et concerneront plus de 5 millions de salarié-es, travaillant dans les entreprises de moins de 10 salarié-es ou pour des particuliers-employeurs. Ce groupe de travail est chargé de la réflexion sur le type de campagne que nous devons mener et le matériel à envisager.

Pour joindre ces différentes commissions,
une seule et même adresse :

contact@solidaires.org

Nos principales publications



Les Utopiques

<http://www.solidaires.org/-Les-utopiques->

Revue biannuelle de Solidaires. Ce cahier constitue un outil interprofessionnel à destination des syndiqué-es pour réfléchir, débattre et agir. Une revue qui permet de prendre du recul vis-à-vis de l'actualité militante mais qui nourrit celle-ci.



Revue internationale Solidaires

<http://www.solidaires.org/-La-revue-Solidaires-international->

Solidaires édite une revue internationale depuis 2006. Elle est le fruit du travail de réflexion et de contact de nos militants et militantes.



Expressions Solidaires

<http://www.solidaires.org/-Expression-solidaires->

Journal national de Solidaires.
Cinq numéros par an.



Solidaires en action

<http://www.solidaires.org/-Solidaires-en-action->

Bulletin bimensuel (4 pages) visant à donner une visibilité sur l'activité de terrain de notre Union syndicale et de ses organisations membres, sur les campagnes dans lesquelles nous sommes engagés.



Bulletin international

<http://www.solidaires.org/-Le-bulletin-international->

Bulletin mensuel (8 pages) rédigé par la commission internationale de Solidaires sur son activité.



Les cahiers d'alter

<http://www.solidaires.org/-Cahiers-d-alter->

Bulletin bimensuel (16 pages) de veille juridique, sociale et syndicale réalisé par des représentant-es du personnel.



« Et voilà... »

<http://www.solidaires.org/-Bulletin-ET-VOILA->

Bulletin mensuel (12 pages) consacré aux conditions de travail et de la santé au travail.



Bulletin juridique Solidaires

<http://www.solidaires.org/-Le-bulletin-juridique-59->

Bulletin mensuel (10 pages) consacré aux informations juridiques pour défendre ses droits, ceux de ses collègues de travail, jugements, jurisprudences



DgenreEs D sexualités

<http://www.solidaires.org/-D-genreEs-D-sexualites->

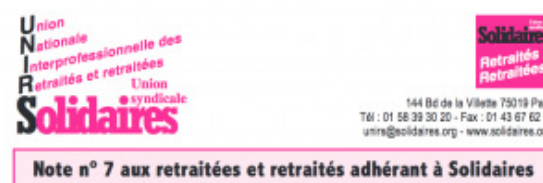
Bulletin (4 pages) de la commission Genres & Sexualités de Solidaires.



Bulletin Immigration

<http://www.solidaires.org/-Bulletin-Immigration->

Bulletin réalisé par la commission immigration de Solidaires.



Bulletin UNIRS

<http://www.solidaires.org/-Bulletin-UNIRS->

Note mensuelle réalisée par l'UNIRS (Union nationale interprofessionnelle des retraitées-es Solidaires) à destination des retraité-es adhérant à Solidaires.



Expression directe

<http://www.solidaires.org/-Expression-directe->

Clips vidéo de 2 à 5 minutes (réalisés par Canal Marches) de l'Union syndicale Solidaires dans le cadre de l'émission télévisée « Expression directe » diffusée sur différentes chaînes publiques de France Télévisions.



Ripostes Syndicales face à l'extrême-droite

<http://www.solidaires.org/-Riposte-syndicale-face-a-l-extreme-droite->

Bulletin (8 pages) de la commission antifasciste de Solidaires.



Solidaires & égales

<http://www.solidaires.org/-Bulletin-solidaires-egales->

Bulletin (4 pages) de la commission femmes de Solidaires.

Retrouvez ces présentations sur notre site :

www.solidaires.org

solidaires.org/Union-syndicale-Solidaires-un-autre-syndicalisme

solidaires.org/-Solidaires-comment-ca-marche-

solidaires.org/Les-elections-Fonction-publique-de-decembre-2014

solidaires.org/Elections-TPE-tres-petites-entreprises

solidaires.org/-Solidaires-en-11-dates-

solidaires.org/-A-l-international-

solidaires.org/Nos-Commissions-nationales

